
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2017

DCM N° 17-03-30-14

Objet : Soutien aux associations étudiantes conventionnées.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé de soutenir trois associations étudiantes conventionnées :

Installée depuis 2012, l'antenne messine de l'**Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)** propose aux étudiants de s'engager, que ce soit au sein de colocations étudiantes solidaires ou en devenant bénévole dans des dispositifs d'accompagnements individualisés en direction des enfants en difficultés.

Le cœur d'action de l'AFEV à Metz reste cette année encore le quartier de Metz-Nord/Patrotte qui rassemble sur un même site toutes les formes d'engagement proposées par l'Association. A la rentrée 2016, les 18 colocataires hébergés dans les KAPS, Kolocations A Projets solidaires, des 6 appartements de Metz Habitat Territoire, ont prolongé les actions mises en place l'année précédente : apéro « Bas de tour » dans les entrées d'immeuble, « Cinéma d'appartement – dimanches dans mon Kaps » et autres zones de gratuité ... Ils ont également initié de nouveaux projets, telle que la manifestation qui aura lieu le 8 avril « Metz y du tien », tremplin des talents du quartier et concert. Un projet média de quartier avec l'association La Passerelle est également en cours (www.metz-nord-patrotte.info). La participation des voisins/habitants et l'originalité des projets proposés contribuent à développer une dynamique innovante dans le quartier et à inscrire les kapseurs en tant qu'acteurs confirmés de ce territoire.

L'AFEV a également mobilisé à ce jour 110 autres étudiants qui consacrent deux heures par semaine à l'accompagnement de 98 enfants et adolescents, que ce soit pour les aider par rapport à leurs difficultés scolaires ou pour les guider à la découverte de la ville. Là aussi, un effort particulier est mené en direction des publics de Metz-Nord / Patrotte qui constituent 80 % des enfants accompagnés, l'AFEV intervenant par ailleurs à Borny dans le cadre du Programme de Réussite Educative (12 enfants).

Les actions « Volontaires en Résidence » continuent à compléter les interventions de l'AFEV sur le quartier de Metz-Nord / Patrotte à l'Ensemble scolaire Colucci, toujours dans la logique de créer du lien avec des parents majoritairement allophones, avec une valorisation des langues et des cultures et un accompagnement des parents vers leur participation à la fête de l'école. Au collège Jean Rostand, les actions réalisées le sont dans l'accompagnement individualisé des enfants entrant en 6ème et venant notamment de l'école Jean Moulin.

Ces différents projets témoignent de l'intérêt de concentrer les moyens d'intervention sur un même territoire, permettant ainsi d'inscrire l'action de l'Association en cohérence avec le projet que porte la Ville pour le quartier. A ce titre l'AFEV sera également l'un des partenaires dans la construction du projet Agora ; son action pourrait par ailleurs être déclinée dans un autre quartier de la Ville, une étude sera menée en ce sens en 2017.

L'Association Diffu'Son, créée en 2005, promeut et accompagne la création musicale étudiante. Elle organise régulièrement des concerts et anime le Cais'Son, un local de répétition installé dans un container maritime sur un terrain du CROUS situé sur l'Île du Saulcy.

L'Association Easy Campus/AICP propose un accompagnement permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants étrangers arrivant sur le territoire, dans un appartement sis dans le quartier de la Patrotte, en lien avec MHT. Elle les accompagne également dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité. En 2017, elle poursuit son accompagnement d'aide à l'installation des étudiants en récupérant des meubles et objets de première nécessité.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces trois associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de 40 480 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers et de soutenir l'implication des étudiants dans la vie de la cité,

VU la DCM du 15 décembre 2016 portant sur le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2017 aux associations étudiantes conventionnées,

VU les conventions ou les avenants signés avec les associations concernées en décembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de **40 480 €**, soit un solde à verser de **22 740 €** compte-tenu des

avances accordées par délibération au Conseil Municipal du 15 décembre 2016 pour l'ensemble des associations conventionnées :

Au titre du conventionnement :

Dont déjà versé

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)..... 34 660 € 14 830 €

Association Diffu'Son..... 2 910 € 1 455 €

Association Inter Culture Promotion (AICP)..... **2 910 €** 1 455 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Nadia SEGHIR

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTEE À LA MAJORITÉ